

RÈGLEMENT NUMÉRO 815-24

RÈGLEMENT SUR L'IDENTIFICATION DE EDWIN (EDDY) THOMAS CONWAY COMME PERSONNAGE HISTORIQUE AU PATRIMOINE CULTUREL MUNICIPAL

Considérant la *Loi sur le patrimoine culturel* ;

Considérant que le Conseil local du patrimoine a soumis la demande à la Ville d'identifier M. Edwin (Eddy) Thomas Conway à titre de personnage patrimoniale de la Ville et de formellement l'ajouter aux biens du patrimoine local de Shannon ;

Considérant que la résolution du conseil municipal 604-10-23 du 2 octobre 2023 a mandaté le Conseil local de procéder avec cette identification ;

Considérant que l'histoire de la Ville de Shannon a été particulièrement marquée par M. Conway pour les raisons suivantes :

- Né à Shannon en 1915, il a été très impliqué à Shannon ;
- Il a été élu conseiller municipal en 1948 et par la suite, de 1950 à 1951 ;
- Il a été maire de Shannon à deux reprises au cours de sa vie, la première fois de 1953 à 1958 et à nouveau de 1969 à 1976 ;
- Lors de l'expropriation de 1965 ordonnée par les Forces Armées Canadiennes, M. Conway a été le dernier résident à quitter les terres visées. Par la suite, dans un but commémoratif, il a gravé sur un roché situé au sommet de Mont Sorrel, son nom ainsi que celui des 26 familles Irlandaises ayant aussi été expropriées.
- En 1978, il a initié la construction de l'actuel Centre communautaire (Shannon Hall) ;
- Il a fondé La Société historique de Shannon et en été membre.

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 juin 2024 ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 juin 2024 ;

Considérant la consultation publique tenue par le Conseil local du patrimoine le 16 juillet 2024, de 18h30 à 19h30 à la bibliothèque de Shannon située au 40, rue Saint-Patrick ;

Considérant la recommandation du Conseil local du patrimoine à la suite de cette consultation ;

Considérant qu'une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil municipal au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant qu'un projet de ce règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que des copies d'un projet de ce règlement étaient à la disposition du public dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que Mme la Mairesse mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant.

En conséquence,

Sur proposition de Mme Lynn Chiasson ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

D'adopter le présent règlement lequel ordonne et statue comme suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 815-24

RÈGLEMENT SUR L'IDENTIFICATION DE EDWIN (EDDY) THOMAS CONWAY COMME PERSONNAGE HISTORIQUE AU PATRIMOINE CULTUREL MUNICIPAL

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

1.1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

1.2 Titre du règlement

Le présent règlement numéro 815-24 porte le titre de s'intitule « **Règlement 815-24 sur l'identification de Edwin (Eddy) Thomas Conway comme personnage historique au patrimoine culturel municipal** ».

CHAPITRE 2 : DISPOSITION NOMINATIVE

2.1 Par le présent règlement, la Ville de Shannon identifie officiellement Edwin (Eddy) Thomas Conway comme personnage historique au patrimoine culturel municipal, conformément aux dispositions prévues dans la *Loi sur le Patrimoine culturel*.

CHAPITRE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

3.1 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC LE 19^E JOUR D'AOÛT 2024

La mairesse,
Sarah Perreault

La greffière,
Mélanie Poirier